



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du jeudi 28 mars 2024 -

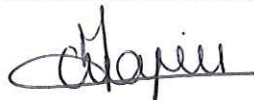
ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal du 6 février 2024
- III. Administration et logistique
 - Compte financier 2023
 - Décision budgétaire modificative
 - Renouvellement de contrat
- IV. Activités pédagogiques
 - Modification protocole évaluation
 - Bilan séjour en Norvège 2023-2024
 - Avenant programme d'activités
 - Don FSE séjour en Irlande
 - Modification de la participation des familles
 - Don Association Sportive
- V. Questions diverses

Président : Monsieur Mathieu FABRE



Secrétaire : Madame Mélanie CHAPIN



Total des membres du CA : 28

Quorum : 15

Présents : 17

Votants : 17

Invité : 1

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
FABRE Mathieu	Proviseur	X		
HUET-LE GRAND Stéphanie	Proviseure adjointe			X
VIAL Antoinette	Adjointe gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée	X		

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X				X
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X			X	
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X		X		
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X			X

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X				X
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
GALLAIS Catherine	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
FOURMOND Valérie	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X		X		
AGRA Isabelle	Personnel enseignant	X			X	
LONGUET Olivier	Personnel enseignant		X			X
BLIN Eric	Personnel enseignant		X			X
DELAPIERRE Léa	Personnel enseignant		X		X	
CHAPIN Mélanie	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		

PRIGENT Gabriel	Personnel IATSS et agents de lycée	X				X
MURY Cécile	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		
CHAUVEL Karine	Personnel IATSS et agents de lycée		X	X		
BIGOT Yannick	Personnel IATSS et agents de lycée		X		X	

4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
BOUCLET Arthur	Elève	X			X	
BUNEL Emma	Elève	X				X
ANCEL Mélina	Elève	X			X	
BEHUE Robin	Elève	X			X	
VIMONT Arthur	Elève	X		X		
BOUVIER-GORAYEB Leïla	Elève		X		X	
LE VALLOIS Thibaud	Elève		X		X	
LELIEPVRE Romane	Elève		X		X	
GIRARD Sacha	Elève		X		X	
MARIE Lou	Elève		X		X	

5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ROYER Patrick	Parents d'élève	X		X		
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X				X
TASSIN Eric	Parents d'élève	X				X
DIDIER Céline	Parents d'élève	X				X
MARCASTEL Thierry	Parents d'élève	X				X
MAUPAS GUICHARD Karine	Parents d'élève		X		X	
BRUEL Jennifer	Parents d'élève		X	X		
DESPLANQUES Christelle	Parents d'élève		X	X		
BUON Patricia	Parents d'élève		X	X		
MESLET Olivier	Parents d'élève		X		X	

Ouverture de la séance à 18h00. Le quorum est atteint.

16 personnes sont présentes.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CHAPIN Mélanie, membre des personnels IATSS, est désignée secrétaire de séance.

M. FABRE déclare qu'une modification va être apportée à l'ordre du jour : 3 points vont y être ajoutés :

- Don FSE pour le séjour en Irlande
- La modification de la participation financière des familles pour le séjour en Irlande
- Don à l'Association sportive

Mme QUEVREUX annonce que les élèves de la section danse sont qualifiés pour les championnats de France.

M. FABRE présente Mme GASSION (invitée), agent comptable du lycée Arcisse de Caumont qui est là pour expliquer le compte financier.

II. Approbation du procès-verbal du 6 février 2024

Vote pour l'adoption du procès-verbal du dernier CA :

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

III. Administration et logistique

1. Compte financier 2023

Mme VIAL présente le rapport de gestion 2023 qui rend compte de l'exécution budgétaire par service.

- AP (activités pédagogiques) : résultat excédentaire de 1 600.02 €.
Le rapport fait apparaître les bilans des séjours des deux domaines parcours culturel et ouverture internationale.
- VE (vie de l'élève) : résultat excédentaire de 485.00 €.
Un bilan d'utilisation des fonds sociaux (subventions de l'Etat) est réalisé. Les demandes des familles en 2023 ont été plus nombreuses notamment sur le fonds social (aides pour l'achat de calculatrices, séjours en Norvège, Espagne et Irlande). Les dépenses, supérieures aux trois années précédentes, s'élèvent à 5 310.24 €.
- ALO (administration et logistique) : résultat déficitaire de 7 113.62 €.
La variation budgétaire entre le budget initial et le total des crédits ouverts s'explique en partie par la forte augmentation du prix de l'énergie ayant entraîné le versement de trois dotations de secours par la région d'un total de 142 106.00 €, mais aussi un prélèvement sur fonds de roulement et des recettes supérieures à la prévision concernant les loyers et reversements du service restauration au service général.

Les consommations d'énergie eau, gaz et électricité sont en baisse depuis 2022. Afin de diminuer encore les consommations d'électricité, l'établissement poursuit le remplacement des éclairages par des leds, financés sur fonds propres.

Les dotations de secours ont permis d'équilibrer le domaine viabilisation, sans utilisation du fonds de roulement, raison pour laquelle les crédits ouverts sont supérieurs aux dépenses nettes.

Total des services généraux déficitaire de 5 011.75 €.

- SRH (service restauration et hébergement) : résultat excédentaire de 36 508.00 €.
Les recettes nettes sont supérieures à la prévision du budget initial, en raison principalement du reversement plus élevé des forfaits du collègue Alain Chartier.
 - M. ROYER : Est-ce que le prix des repas est fixé par la Région ?
Mme VIAL : Ils sont votés par les élus en commission permanente et s'appliquent par année scolaire.
 - Mme QUEVREUX se pose une question à propos du gaspillage alimentaire. Est-ce que les repas non consommés en fin de service ne pourraient pas être vendus aux commensaux comme cela se fait au Rectorat ?

Mme VIAL : Nous n'avons pas eu de communication à ce sujet de la part de la Région. Les fluctuations importantes d'effectifs à la restauration sont rares, donc nous avons peu de restes. Et ce serait compliqué à gérer pour les personnels de restauration.

- Mme BUON : Quelle est la quantité de gaspillage (déchets) ?

Mme VIAL : Elle est de 50g par plateau élève en moyenne et se situe en dessous de la moyenne nationale qui est de 100g.

- OPC (opérations en capital) : 22 601.40 € d'investissements sur fonds propres.

Intervention de Mme GASSION.

Elle présente l'analyse des données financières du compte financier de l'exercice 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire de 31 496.38 € : déficitaire sur le service général de 5 011.75 € mais excédentaire sur le service SRH de 36 508.13 €. Le montant du fonds de roulement est équivalent à 98 jours de fonctionnement.

Elle indique que lorsque le besoin en fonds de roulement est négatif (-29 746.52 € sur 2023), cela signifie que l'établissement a de la trésorerie.

Elle précise aussi que le solde des comptes de créances au 31/12/2023 est très satisfaisant par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, le taux de non recouvrement reste quant à lui assez constant (2.69).

Avant de passer au vote, M. FABRE fait un aparté en précisant que trois évaluateurs sont en ce moment dans l'établissement et que le constat qui en ressort est que l'établissement est bien entretenu et donc nous pouvons être fiers du travail des équipes et des investissements opérés.

Vote pour l'adoption du compte financier sans réserve :

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Sur le rapport du chef d'établissement, le CA affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2023 avec subdivision :

- Compte 10681 : 133 262.17 €
- Compte 10687 : 130 232.44 €

M. FABRE soumet au vote l'approbation de l'affectation ci-dessus :

Vote pour l'affectation du résultat :

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- 18h45 : départ de Mme GASSION, invitée.

2. Décision budgétaire modificative

Intervention de Mme VIAL.

Présentation de la DBM pour vote n°1.

Le montant du prélèvement sur fonds de roulement s'élève à 49 000.00 € (41 000.00 € sur le service général et 8 000.00 € sur le service restauration).

- 18h50 : arrivée de Mme GUIBOUT, membre votant : le nombre de votants passe à 17.

Vote pour la DBM avec prélèvement sur fonds de roulement :

Votants : 17	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 1
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. Renouvellement de contrat

Intervention de Mme VIAL.

Il s'agit du renouvellement de contrat de maintenance avec la société Ricoh pour le copieur de l'administration de marque Ricoh, signé en 2014. L'acte est antérieur à l'application Dem'Act et doit être joint à la première facture de contrat de maintenance 2024, dans le cadre du contrôle interne comptable.

Afin de régulariser cette situation, l'autorisation de prolongation du contrat de ce copieur pour un an est soumise au vote :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

IV. Activités pédagogiques

1. Modification protocole évaluation

M. FABRE présente la mise à jour de la charte d'évaluation du lycée.

Un travail a été réalisé en conseil pédagogique sur les épreuves à rattraper en cas d'absence aux devoirs pour les élèves. Les points suivants ont été soulignés dans le protocole :

Moyenne certificative : les rattrapages auront lieu fin mai ainsi que le mercredi suivant, ce qui permettra d'établir une moyenne significative pour les élèves absents.

Rattrapage d'évaluation : il se fera à l'appréciation de l'enseignant, le mercredi après-midi de 13h à 15h et sera obligatoire. Il n'y a pas d'autres créneaux possibles à cause des contraintes de transports scolaires. On observe depuis cette mise en place une baisse des absences aux devoirs.

- M. ROYER : Quels ont été les moyens de communications ?
M. FABRE : Elle a été faite par mail.

Epreuve commune : rattrapage mis en place par l'établissement.

Devoir non rendu : « zéro » mis en attendant le retour du devoir par l'élève. Si celui-ci est rendu, le « zéro » est annulé, dans le cas contraire, il compte pour la moyenne.

Aménagements / dispenses : cela est suivi de prêt par l'administration et l'infirmière.

Fraude : un rapport d'incident est établi par le professeur et une sanction est appliquée.

- Mme GUIBOUT : Y compris pour un devoir à la maison ?
M. FABRE : Oui, mais il y a tout de même deux éléments de réponse car de moins en moins de devoirs maisons sont donnés. De plus, on constate que la fraude augmente considérablement.
- Mme CAPEL : Qu'en est-il du tchat GPT ? l'outil qui fait ce qu'on lui demande (IA)
M. FABRE : Cet outil va être ajouté aux 6 fraudes déjà détaillées.

Commission éducative : étape avant le conseil de discipline dont la sanction est le plus souvent un blâme.

Le document de la Charte d'Evaluation modifie donc le règlement intérieur.

- Arthur VIMONT (élève) indique que lorsque les devoirs sur table ont lieu tous en même temps, c'est très compliqué, d'où peut-être la raison d'absence de certains élèves.
M. FABRE répond que vu que tous les devoirs sont inscrits sur Pronote, cela peut permettre aux élèves de pouvoir s'avancer dans leurs révisions et d'anticiper.

Vote pour la modification du protocole d'évaluation :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2. Bilan séjour en Norvège 2023-2024

Intervention de Mme VIAL.

Elle rappelle l'acceptation d'un don du FSE de 1 554.00 € lors de la séance du 06 février 2024, supérieur à la prévision.

Le séjour en Norvège s'est déroulé du 7 au 14 février 2024.

Les dépenses de ce séjour sont inférieures à la prévision et le bilan fait apparaître un trop-perçu de 141.57 € par élève (Le montant de la participation des familles était de 400.00 €). Le remboursement sera déduit des factures de restauration du trimestre 3 et pour les élèves externes, cette somme sera remboursée par virement bancaire.

Vote pour l'acceptation du bilan avec remboursement de la somme de 141.57 € par élève :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. Avenant programme d'activités

Intervention de M. FABRE.

Des modifications sont à apporter au programme d'activités prévu initialement :

Le 18/04 : sortie à Paris au lieu de Versailles pour les classes de seconde une et deux (le Louvre, la Conciergerie, la Sainte Chapelle).

Différentes sorties au cinéma ont été ajoutées en 2024 : Bob Marley, Zone d'intérêt et Citizen Kane.

Vote pour l'avenant au programme d'activités :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4. Don FSE pour le séjour en Irlande

Intervention de Mme VIAL.

2055.00 € de don FSE pour le séjour en Irlande du 12 au 18 avril 2024.

Le budget initial est donc modifié par l'ajout de cette recette et des dépenses supérieures par choix d'une prestation plus complète par les enseignants organisateurs avec visite de Belfast en plus de Dublin.

La participation des familles était de 550.00 € (votée lors du CA du 4 juillet 2023). Donc au vu du don proposé par le FSE, celle-ci diminuerait et passerait donc à 525.00 € par élève.

L'acceptation du don FSE de 2055.00 € est soumise au vote :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La participation des familles de 550.00 €, votée lors du CA du 4 juillet 2023, se voit donc diminuée à 525.00 € par élève.

Le budget prévisionnel modifié et la participation des familles de 525.00 € sont soumis au vote :

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

5. Don association sportive

Intervention de Mme QUEVREUX (professeur d'EPS).

L'Association sportive doit faire face à des dépenses importantes de transport et d'hébergement :

- 930.00 € pour le championnat de France UNSS judo à Châtelleraut (6 élèves qualifiés) : 4 et 5 avril
- 2000.00 € pour le festival national de danse à Amiens : fin mai
- 460.00 € pour le déplacement en bus pour le championnat académique d'escalade (mutualisation avec l'AS du lycée Arcisse de Caumont).

Pour information, l'UNSS régionale rembourse 40% des dépenses mais après le championnat.

Et pour toutes ces dépenses, l'association sportive va devoir trouver des mécènes ou des actions pourront être menées par les élèves.

M. FABRE demande l'autorisation de faire un don de 1000 € à l'Association sportive du Lycée Alain Chartier :

V. Questions diverses

Intervention de M. FABRE à propos des questions posées en amont par les parents d'élèves.

- Le stage de 2nde du 17 au 28/06/2024.
- La journée du 06/06/2024

19h25 : départ de Mme QUEVREUX

1. Stage de 2nde

Possibilité de couper le stage en deux.

SNU (service national universel) de février/mars ? Il ne compte pas et ne peut pas se substituer au stage de 2nde.

Aide possible pour trouver un stage ? Site internet <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/> : il y a quelques propositions, l'établissement a également une banque de données de bons plans.

Suivi pendant le stage ? Nous attendons la circulaire.

Rapport de stage ? Non.

Si l'élève ne trouve pas de stage ? Il y a un problème car le stage est obligatoire. Nous verrons au cas par cas afin de trouver une solution pour les familles.

L'élève peut-il venir au lycée malgré tout ? Oui par exemple au CDI pour préparer son projet d'orientation, cela s'avère tout de même très compliqué car cette semaine de stage tombe en plein dans les épreuves de spécialité et juste avant le Grand Oral (le 24/06/2024).

2. Journée de festivités liée au débarquement

Le 6 juin 2024 : cela risque d'être très compliqué aux élèves de venir dans l'établissement (problème lié à la circulation des bus), on acceptera donc que les élèves ne viennent pas au lycée.

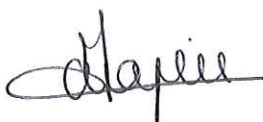
Le 7 juin 2024 : à voir aussi car la visite du Président est prévue cette journée-ci.

Fin de la séance.

Le conseil est clôturé à 19h35.

La secrétaire de séance,

Madame Mélanie CHAPIN



Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Mathieu FABRE

